

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.  
RÉCLAMES ( — d' — ) 3<sup>e</sup> page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Quelques heureuses réflexions à propos de la dernière grève. — L'inadmissible projet de M. Nitti. — Les événements d'Orient. L'Entente veut en finir avec le mauvais vouloir ottoman.

Philosophant sur la grève qui vient de finir, un rédacteur du Temps souligne la faute des meneurs qui n'ont pas voulu comprendre qu'un mouvement révolutionnaire n'a aucune chance de réussir parce qu'il a contre lui, à l'heure actuelle, l'immense majorité des Français.

La conclusion de notre confrère est de tout point excellente. Elle correspond bien à la pensée de la masse :

Pour ce qui est des Soviets, dans les chemins de fer ou ailleurs, halte-là ! Travail de discipline partout, c'est la volonté du pays. Tout ce qu'on voudra et tout ce qu'on pourra en faveur des ouvriers, mais pas de faiblesse et pas de désordre !

Sur cette volonté la grève a échoué. Il reste dans le pays une inquiétude. On se demande si le gouvernement a été et s'il sera assez ferme dans la répression des menées révolutionnaires.

On ne proteste pas contre une large indulgence vis-à-vis des menés, on craint que les meneurs eux-mêmes n'en bénéficient. Il n'est question ici que des chefs et des propagandistes du bouleversement social. Nul ne méconnaît le droit des ouvriers à se choisir des conseillers et des guides professionnels. Quand même leurs théories économiques seraient manifestement erronées, qu'ils aient la pleine liberté de les soutenir ; on discutera avec eux, et la nation décidera. Mais point de capitulation devant ceux qui prétendent nous imposer la dictature du prolétariat et, que ce soit dans l'Etat ou dans l'usine, ériger une minorité en souveraine sur un peuple réduit à la servitude.

Derrière toutes ces grèves, qui, sans raisons apparentes, surgissent les uns après les autres, toujours au bon moment, à l'heure où le travail reprend, où le pays fait un effort pour se relever, à l'heure où les chemins de fer commencent à mieux fonctionner, à l'heure où l'emprunt était ouvert, appel décisif aux énergies patriotiques, on soupçonne de plus en plus la main cachée de l'ennemi qui, socialiste ou non, ou internationaliste, ou syndicaliste, n'importe, fait toujours œuvre de Boche, travaillant à la destruction de la France. Et pour lui, point de quartier ! On ne l'a pas vaincu sur les champs de bataille pour se laisser maintenant étrangler par lui au tournant de nos rues et au coin de nos champs, quand nous allons pacifiquement à notre travail. On voudrait que le gouvernement se fil plus fort. On a quelques regrets, puisque la bataille livrée par les révolutionnaires a été si vite gagnée par la résistance du pays, qui une fois de plus a « tenu », qu'après avoir vaincu, on ne sache pas même profiter de la victoire. L'occasion était belle d'en finir avec ce bolchevisme germanique. On a malheureusement l'impression qu'elle n'a pas été saisie d'une main assez robuste. Mais peut-être cette impression est-elle en partie fautive. Les prochains événements pourront la rectifier. Quoi qu'il en soit, il semble bien qu'en ce moment c'est la nation qui aiguillonne le gouvernement. Puisse celui-ci déployer l'énergie qu'elle attend et qu'elle réclame !

Nous avons déjà eu l'occasion de parler des projets de M. Nitti qui voudrait faciliter la renaissance de l'activité économique de l'Allemagne en fournissant des capitaux aux Germains. M. Nitti pense avec raison qu'une Allemagne prospère solderait plus facilement ses dettes envers l'Entente. Le malheur est que, pour atteindre ce résultat, M. Nitti prévoit un grand emprunt souscrit par les Neutres au profit de Berlin, lequel serait gagé sur certains monopoles allemands. C'est un projet qui va à l'encontre des intérêts de la France et qui favorise les espoirs des vaincus relatifs à la révision du Traité de Versailles.

Les Allemands ne s'y trompent pas. La Neue Badische Landeszeitung écrit : « La question de la révision du traité de paix se dessine peu à peu. En Allemagne, dès l'instant où l'on a connu les conditions ennemies, elle a été à l'ordre du jour, et elle y restera tant que le but ne sera pas atteint. Mais voici que même dans les pays ennemis, on commence à s'occuper plus sérieusement, après que

des voix isolées se sont souvent élevées déjà en faveur d'une modification du traité, comme cela a été le cas en Amérique, en Angleterre et en Italie.

« Comme le monde entier, l'Allemagne tout particulièrement se demande avec un intérêt grandissant quelle tournure vont prendre les choses. »

Qu'une révision soit nécessaire, c'est possible, on ne fait que céder du terrain depuis des mois, au point que le public inquiet peut se demander ce qui restera finalement du fameux pacte signé par les vaincus. Mais il est une révision qui doit être énergiquement repoussée par notre pays : celle qui aurait pour résultat de nous frustrer des garanties de notre créance au profit des Neutres !

Nous avons un intérêt certain au relèvement économique de l'Allemagne. Ce relèvement précipitera le paiement des sommes qui nous sont dues. Qu'on facilite à nos ennemis l'achat des matières premières qui sont nécessaires à leur industrie, rien de mieux. Mais ce n'est pas une raison pour qu'on permette à Berlin d'affecter à ces achats les garanties qui nous sont consenties.

Le Temps écrit avec infiniment de raison : « L'Allemagne est déitrice de la France, et la créance que nous avons sur elle est une partie trop importante de notre actif pour que nous n'ayons pas intérêt à ce que notre débiteur soit mis en mesure de payer. Mais que, d'autre part, l'on n'exagère pas les difficultés du relèvement de nos ennemis. Il ne faut pas oublier que leur outillage est intact, alors qu'ils ont détruit le nôtre par des dévastations volontaires et systématiques. »

Voilà l'objection sérieuse. On oublie trop, vraiment, la victime pour ne songer qu'à l'agresseur !

Pourtant, l'idée première de M. Nitti est à retenir, il n'y a qu'à en modifier l'esprit d'exécution. Au lieu d'un emprunt chez les Neutres, garanti par des monopoles allemands (dont le produit doit être réservé à la dette envers l'Entente), on pourrait, comme l'écrivit notre confrère, trouver les capitaux nécessaires aux Allemands « au moyen d'emprunts émis sur le marché et garantis par les indemnités de réparations à obtenir de l'Allemagne, en exécution du traité de paix. Rien ne serait plus logique, en effet, que de telles opérations, qui consisteraient, en quelque sorte, à faire escompter une partie au moins de notre créance par l'étranger. Ainsi, les capitaux nécessaires à la reconstruction des régions libérées nous seraient fournis, et en même temps notre change s'améliorerait rapidement. »

Il semble qu'il serait facile à l'Entente et aux Etats-Unis de se mettre d'accord sur ce point. Il y a là une idée à creuser dans l'intérêt du relèvement économique rapide de l'Europe tout entière.

Le public ignore à peu près tout des événements de Turquie. Il savait bien que des troubles graves se déroulaient en Asie-Mineure, mais on faisait le silence sur les massacres de Marach qui ont été suivis du retrait de nos troupes de la Haute-Gilicie. Retrait assez pénible puisque les journaux publient l'information suivante : « On communique le chiffre des pertes subies par les troupes françaises au cours des combats de la fin de janvier et de la première quinzaine de février dans la région de Marach : 158 tués, 279 blessés, 181 disparus. »

Que s'est-il passé ? On ne nous le dit pas. Nous apprenons seulement que l'Entente, bernée par les Ottomans, a la ferme dessein d'intervenir énergiquement à Constantinople pour en finir avec les difficultés que ne cessent de soulever les Turcs à notre endroit. Personne ne s'y trompe, les conditions de paix ne pourront être imposées que par la force. N'ayant pas agi au moment où nous avions encore en Orient, des forces sérieuses, nous sommes contraints de ramener, en quantité suffisante, des soldats à Constantinople pour dieter nos volontés. Mieux eût valu agir il y a quelques mois. Mais il serait superflu de perdre un temps précieux en regrets inutiles. L'heure est à l'action. L'Angleterre le prouve. La France et l'Italie suivent le mouvement.

Espérons que ce sursaut d'énergie ne sera pas enrayé et qu'on en finira une bonne fois avec la question turque.

Mais il convient de ne pas s'engager dans une... aventure alors, surtout, que nous devons monter une garde sérieuse sur le Rhin !

## INFORMATIONS

### L'effectif du corps expéditionnaire britannique

On estime que la concentration des forces britanniques vers Constantinople pourrait réunir, sous les ordres du lieutenant-général Milne, de 60 à 70.000 hommes.

### Les Etats-Unis ne participeraient pas à l'occupation

Suivant la « Chicago Tribune », les Etats-Unis ne participeraient pas à l'occupation militaire de Constantinople. D'ailleurs l'état de guerre n'a jamais existé entre les Etats-Unis et la Turquie. Il se peut qu'un croiseur américain se rende dans le Bosphore, mais il ne débarquera pas de troupes.

### Des officiers alliés insultés à Brème

Deux officiers français de la commission de l'Entente ont été pris à partie par la foule à la sortie d'une caserne à Brème où ils étaient allés pour les besoins de leur service. La police a dispersé la foule. Une enquête est ouverte.

D'autre part, sur les quais de Brème, un officier japonais, un officier italien et deux officiers français, membres de la commission navale, ont été entourés d'une foule hostile et ont été protégés par la police. Au centre de la ville, un officier anglais a été insulté.

L'hôtel où résident les commissions alliées est chaque soir entouré d'une foule hostile qui vient manifester.

### La concurrence allemande en Angleterre

On a déclaré à la réunion hebdomadaire de la bourse du fer et de l'acier, à Londres, que la concurrence allemande à recommencer sur ce marché et que des industriels anglais ont acheté plusieurs milliers de tonnes d'acier allemand.

### Le maréchal Foch à Aix-la-Chapelle

Le maréchal Foch est arrivé à Aix-la-Chapelle où il a été salué par les chefs des états-majors alliés.

Une longue et importante réunion a eu lieu, au cours de laquelle l'ensemble des mesures concernant la sécurité des troupes alliées et la garde du Rhin ont été étudiées.

### Offensive contre la Roumanie

Des forces bolchevistes, comprenant 150.000 hommes, ont franchi le Dniester en différents endroits. On s'attend à leur entrée prochaine en Bessarabie.

Des conflits ont eu lieu avec des troupes roumaines, qui ont été battues et forcées de se retirer.

### L'abolition du protectorat en Egypte

Le « Daily Mail », dans un article sur les conclusions de l'enquête Milner en Egypte, dit apprendre de bonne source que le protectorat va être aboli et que l'Egypte obtiendra une autonomie complète.

Certains ministères seront gérés entièrement par des Egyptiens. L'Angleterre gardera le contrôle des finances, celui du canal de Suez et Alexandrie restera base navale britannique.

### La grève des mineurs

La grève des mineurs est effective dans tout le bassin du Pas-de-Calais. Le chômage est maintenant complet partout et, en prévision d'une assez longue cessation de travail, les chevaux ont été remontés des fosses et répartis dans les fermes environnantes.

Des troupes sont arrivées. Elles cantonnent aux abords des carreaux des fosses. On ne signale jusqu'à présent aucun incident.

### Grève générale du textile en France et en Belgique

Le Syndicat ouvrier textile a décidé que la grève générale doit commencer mercredi matin dans les filatures, tissages, teintureries, apprêts, bonneteries de Roubaix-Tourcoing, de Lanoy, de Roncq, d'Alluin et de Mouscron en Belgique et dans toutes les communes environnantes.

## Un syndicat d'agents de la sûreté

Le personnel gradé et non gradé de la police judiciaire et des renseignements généraux ayant décidé de transformer l'Association professionnelle du personnel de la police en syndicat et d'affilier le nouveau syndicat à la Fédération des fonctionnaires, le préfet de police a prévenu le Comité qu'il ne pouvait tolérer un syndicat de ce genre au sein de la police. Les adhérents au futur syndicat ont cependant décidé de persister dans leur décision.

Il convient de remarquer que la Fédération des fonctionnaires n'est pas affiliée à la C. G. T.

## La Confédération nationale du travail

Un groupe de travailleurs métallurgistes lyonnais vient de décider la fondation d'un syndicat national ouvrier affilié à la Confédération nationale à Paris. Ce groupement prend pour base le programme de la C. N. T. préconisant le groupement des classes et l'entente du capital et des salariés.

Dans un appel aux travailleurs en grève, le groupement dit que la grève générale partielle de la métallurgie n'est qu'un mouvement révolutionnaire, sans rien de corporatif. Le différend actuel n'existe qu'en surface et peut être facilement réglé, si on en extripe les intentions politiques.

L'appel établit que depuis vingt jours, 14 millions de salaires ont été perdus.

## Le prix des journaux

L'assemblée générale des directeurs de journaux de Paris et des départements, qui s'est tenue à l'Hôtel des ingénieurs civils, rue Blanche, a décidé, à l'unanimité, le maintien de l'Office national de la Presse et invité ce dernier à faire auprès du gouvernement les démarches nécessaires pour que, en vertu de la loi de 1918, le prix des journaux à quatre pages, actuellement de 0 fr. 10 soit porté obligatoirement à 0 fr. 20.

## Haute Cour

Audience du 9 mars 1920  
M. Fondère s'est rendu en mai 1911 chez M. Caillaux pour l'entretien de la question du chemin de fer du Cameroun. M. Caillaux le chargea de pressentir M. de Lancken sur les projets allemands. Le témoin s'est rendu à Berlin envoyé par M. Caillaux pour connaître les idées des Allemands.

Le banquier autrichien naturalisé Spitzer fut employé au moment d'Agadir par M. Caillaux pour connaître « ce que les Allemands avaient dans le ventre. »

M. Luquet, sous-gouverneur de la Banque de France, a représenté à M. Caillaux qu'il n'aurait pas dû prendre comme émissaire un étranger comme M. Spitzer.

M. Barthe s'explique sur le rapport de M. Schœn au chancelier de Bethmann-Holweg, au sujet de la loi de 3 ans en France. Il déclare qu'il n'a jamais suivi une politique de provocation à l'égard de l'Allemagne et il n'a pas essayé de provoquer un incident dans un département de l'Est.

M. Rosenwald, directeur d'un journal de Buenos-Aires, dépose qu'il rencontra dans cette ville M. Caillaux avec un jeune homme qu'il vit plusieurs fois avec des germanophiles. C'était Minotto. Le témoin conseilla à M. Caillaux de se méfier, car Minotto était un agent allemand.

M. Caillaux nie que M. Rosenwald ait donné cet avertissement.

Un rapport de M. Jusserand, ambassadeur aux Etats-Unis, adressé à M. Millerand, ministre des Affaires étrangères, mentionne que Minotto était suspect ; il était sous la surveillance de la police.

Un autre témoin, M. Prior affirme que Minotto lui a fait l'éloge de M. Caillaux et qu'il est allé à Mamey.

M. Mabileau nie avoir recommandé Minotto à M. Caillaux.

## Audience du 10 mars 1920

M. Roux, ancien conseiller d'ambassade à Rome, déclare que lorsque M. Caillaux vint à Rome, Cavallini l'attendait à la gare. M. Caillaux ne fréquentait à Rome que des gens tarés.

Ces faits sont confirmés par le prince de Roumanie. A la tribune de la Chambre italienne un ministre dénonça la campagne de paix séparée faite par M. Caillaux.

Des articles parus dans certains journaux italiens passaient pour reproduire la pensée de M. Caillaux.

M. Caillaux affirme n'avoir jamais eu de relations avec le Vatican ni avec

les socialistes italiens, ni avec les amis de M. Giolitti.

M. Noblemaire déclare que les imprudences de langage de M. Caillaux ont mis l'Italie à deux doigts de faire une paix séparée.

## Chambre des Députés

Séance du 9 mars 1920

La Chambre adopte le projet de loi retour du Sénat, portant à 1.500 fr. la pension des ouvriers mineurs et à 750 francs celle de leurs veuves.

La Chambre discute le projet de loi attribuant des majorations aux titulaires de pensions civiles ou de pensions militaires d'ancienneté liquidées ou à liquider.

M. Lugol déclare que le projet aboutit à une augmentation de 248 millions.

M. Bouyssou dépose un contre-projet qui porterait l'augmentation à 460 millions.

M. Emmanuel Brousse combat le contre-projet qui est cependant voté par 329 voix contre 276.

## CHRONIQUE LOCALE

### ÇA DURERA-T-IL

Au cours de la session extraordinaire qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars, le Conseil Général s'est occupé de la question des autobus.

Question importante, disait-on. Elle fut, en effet, très importante.

Les profanes annonçaient que cette session devait réviser les prix des transports de voyageurs et de colis.

D'aucuns déclaraient que la subvention de 450 fr. par kilomètre versée par le département allait être ramenée à l'offre qui avait été faite par plusieurs entrepreneurs, soit à 50 0/0 meilleur marché.

Bah ! on s'est occupé du prix des transports des... ballots. Pardon, excuse pour les voyageurs !

Mais, c'est la vérité, on a augmenté le prix des transports de voyageurs et des colis.

Et des colis !

Le Conseil Général a peut-être fait œuvre juste. Lui seul et les bénéficiaires le savent. Les voyageurs, nous et les ballots l'ignorent. Tous ceux-ci sont augmentés, voilà ce qu'ils constatent. La vie est chère, si chère !

Mais le Conseil Général aurait dû indiquer ce que l'on entend par colis.

Le voyageur, la voyageuse sont tarifés ; les enfants le sont peut-être. Ce n'est pas juste, souvent.

Les colis ne le sont jamais, ou plutôt ils le sont suivant la fantaisie du chef de station, de celui qui préside à l'embarquement, au départ.

Cet embarquement est parfois risible : un pince sans rire ferait des blagues tant qu'il lui plairait d'en faire. Mais c'est le voyageur qui paie ; et lui ne rit pas quand on lui force la note.

Ainsi, ces jours derniers, un autobus nouveau modèle allait prendre son élan pour s'enfuir vers un canton voisin.

Arrive un brave militaire qui avait la capote sur le bras. Il faisait un soleil radieux ; il faisait même très chaud. Cahors, ce jour-là, était un petit Nice, comme climat, s'entend.

Le militaire demanda, payé et prit son billet. Il leva la jambe et s'apprêta à monter en voiture. Mais, halte-là ! Un préposé au marche-pied de l'autobus lui intima l'ordre de revêtir la capote.

Le militaire ne comprit pas. « Mettez votre capote », cria le préposé. Le militaire, de plus en plus ahuri, comprit encore moins.

« Mettez votre capote », répéta le préposé. « Mais, répliqua le militaire, vous n'y pensez plus ? Vous voulez que je m'étouffe dans la guimbarde ? »

Le préposé lui intima l'ordre de mettre la capote. « La capote doit être sur le dos ou aux bagages. »

Le militaire refusa, avec raison, de la mettre sur le dos. Il la mit aux bagages. Mais coût : 1 franc.

Un autre voyageur, un ouvrier qui portait en bandoulière un sac dans lequel se trouvaient ses outils de travail, pénétra dans l'autobus et prit place. A peine installé, il sortit son sac et le posa à ses pieds.

Sur l'injonction d'un préposé, il fut mis en demeure de remettre son sac sur le dos ou de le placer aux bagages. Il se laissa faire ; il le mit aux bagages. Coût : 1 franc.

Cette exploitation du ballot est un peu exagérée, on en conviendra. Et ce qui nous étonne, c'est qu'on l'ait supportée jusqu'à ce jour, et que le Conseil Général laisse faire.

C'est à n'y rien comprendre. Il vaut peut-être mieux ne pas essayer de comprendre. Ça durera-t-il ?

LOUIS BONNET.

## Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Dejean Emile : sous-officier courageux et dévoué. Chargé d'une reconnaissance, tomba dans une embuscade et y fut tué, le 24 septembre 1914, à Minaucourt, Croix de guerre avec étoile d'argent.

Darnault Justin-Louis : très bon caporal. A trouvé une mort glorieuse, le 3 janvier 1915, en partant à l'attaque des tranchées ennemies à Mesnil-Hurlus, Croix de guerre avec étoile d'argent.

Descoins Barthélemy : bon soldat. Mortellement blessé, le 26 janvier 1915, en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies de Mesnil-Hurlus (Marne). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Debernard Henri : gradé courageux et dévoué. A été mortellement atteint à son poste de combat, le 25 mars 1915, à Berthel-Hurlus, en partant à l'assaut d'une tranchée ennemie. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Deboves Georges-Alfred : soldat courageux et dévoué. A été mortellement blessé le 30 avril 1917, au bois du Casque (Marne), au cours d'une attaque menée contre les tranchées ennemies. Une blessure antérieure. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Dedieu Jean-Justin : soldat courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 1<sup>er</sup> février 1915, à Perthes-Hurlus, en s'élançant à l'assaut d'une tranchée ennemie. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Darrouzes Pierre-Léon : excellent sous-officier, courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse au cours de la bataille de la Marne, le 9 septembre 1914. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Desmoulin Pierre : brave soldat. Tué au cours d'une patrouille, le 15 septembre 1914, à Minaucourt (Marne). Croix de guerre avec étoile d'argent.

M. Colonna, capitaine au 7<sup>e</sup> d'infanterie passe au 175<sup>e</sup> d'infanterie (réserve).

M. Amiel, capitaine au 7<sup>e</sup> passe au 83<sup>e</sup>, chargé du matériel.

M. Dery, lieutenant au 7<sup>e</sup>, affecté à l'état-major particulier de l'infanterie, est maintenu dans son emploi actuel, à l'Ecole militaire spéciale.

## Votes de nos députés

Sur la prise en considération du contre-projet présenté par M. Bouyssou tendant à augmenter de 85 millions les crédits relatifs aux pensions des veuves et des orphelins, nos députés ont voté :

Pour : MM. Delport et Delmas.

Contre : M. le Prince Murat.

La Chambre a adopté le contre-projet par 331 voix contre 224.

## Lycée Gambetta

Notre compatriote M. Delbos, agrégé de mathématiques au lycée de Cahors, est nommé au lycée de Cahors.

## P. T. T.

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat des P. T. T., M. Vigier est nommé ouvrier d'équipe des P. T. T. à Cahors.

## Les chambres d'agriculture

La loi du 25 octobre 1919 a créé les chambres d'agriculture. Prochainement, l'agriculture française, sera donc dotée d'une représentation élective.

Tous les propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles, y compris les femmes exerçant une des professions ci-dessus, en un mot tous ceux qui tirent un profit quelconque de la terre et quelle que soit l'importance de leur exploitation, vont être appelés à élire des délégués, qui seront chargés de défendre et soutenir leurs intérêts en agriculture.

Ces chambres auront une puissance considérable, si elles savent conserver leur indépendance, c'est-à-dire si elles savent se tenir en dehors de tous les partis, de toute politique.

Elles seront reconnues, dit la loi, comme établissements publics, et l'article 44 les autorise à percevoir des centimes additionnels sur le principal de la contribution foncière de la propriété non bâtie.

Mais pour que les chambres d'agriculture rendent de réels services, il faut de toute évidence, que les membres qui les composeront soient des professionnels de l'agriculture.

Les membres seront élus au scrutin

Russie et Japon

De Londres : Dans un radio adressé aux gouvernements français, anglais, italien et américain, le gouvernement soviétique russe attire l'attention des puissances alliées sur la « nouvelle agression injustifiée » dont la Russie est la victime de la part du gouvernement japonais. Ce dernier vient de diriger une opération navale contre l'île Sakhaline afin de s'emparer de cette région qui forme partie intégrante de la Sibirie. Le radio dit que la pacification de l'Extrême-Orient sera retardée par cette nouvelle effusion de sang qui rendra impossible la réalisation d'accords économiques avec les puissances alliées dans ces parages. En terminant, le gouvernement soviétique exprime l'espoir que les gouvernements alliés mettront un terme aux opérations du Japon.

Une bombe à Barcelone

De Barcelone : Une bombe a fait explosion en pleine rue. Il y a deux blessés.

Ludendorff en Russie

D'Helsingfors : On signale le passage de Ludendorff se rendant en Russie.

Les Alliés et l'Orient

De Londres : Lord Curzon fera ce soir, à la Chambre des Lords, une importante déclaration concernant les intentions des Alliés en Orient.

L'affaire Caillaux

La Haute-Cour entendra, cet après-midi, M. Barrère, ambassadeur à Rome et, probablement, la lecture de l'agenda Martini.

A VENDRE

Par quantité minima de 50 kilos. Deux tonnes de Fil de fer à vigne galvanisé bien plié et en très bon état. Ecrite à M. de POUSSARGUES, propriétaire, Soturac (Lot).

A VENDRE

Bicyclette de fillette état neuf 225 francs. Machine à écrire d'occasion 350 francs. S'adresser FLORENTY, rue P. Wilson, Cahors.

Si vous avez des marchandises à placer, consultez la Maison C. BERNARD et J. SACHAT, 51, rue de Paradis, PARIS (10<sup>e</sup>), qui examinera l'offre que vous voudrez bien lui faire.

Société d'applications automobiles

Siège Social : Route Nationale SOULLAC (Lot)

Section Autos, Moteurs et Cycles. Réparations et mise au point. Pièces détachées. Soudure autogène. Travaux de tour et de Forge. Réparations de carrosseries. Garnitures et capotages. Remise en état de Magnétos. Réparations et charges d'accumulateurs. Ventes et achats de Neuf et d'occasions. Accessoires. Pneumatiques. Bougies. Graisses et Huiles. Garage.

Section Transports. Transports de Marchandises par Camions. Autos. Location d'automobiles pour Courses et Tourisme.

Section Electricité. Installations B. et H. Tension. Postes transformateurs. Installations de cinémas. Force. Lumière. Sonneries. Téléphones. Réparations dynamos et Magnétos. Bobinage C. C. et C. A. Surveillance et Entretien d'Usines. Etudes. Calculs. Davis. Dessins. Fourniture de Matériel.

Télégrammes : GARAGE, Souillac. TÉLÉPHONE : 4. Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé). Le Gérant : A. COUESLANT.

veuve Darnis, 74 ans, boulevard Mainol. — Jeanne Moncoulié, veuve Borne, 83 ans, à l'hopital. — Pierre Cassan, retraité, 83 ans, avenue Cavagnac. — Marie Pécal, veuve Blanc, 78 ans, à l'hopital. — Catherine Laborie, épouse Nonelle, cultivatrice, 60 ans, de Coupiac. — Antoinette Gerbus veuve Bertol, cultivatrice, 75 ans, au Pech-Noir. — Paul Bastit, 6 jours, à Frescaty. — Félix Chaumet, peintre, 65 ans, boulevard Mainol. — Jean Delfour, 58 ans, à l'hopital. — Catherine Jauvin, épouse Salvat, 77 ans, au mas de Guzou. — Joséphine Girles, 89 ans, à l'hopital.

Avisignac. M. Fabre Henri a été élu maire en remplacement de M. Fabre, Armand, démissionnaire. M. Lasfargues Alain a été élu adjoint au maire en remplacement de M. Fabre Henri, élu maire.

Souillac. Noyé retrouvé. — Le corps du sieur Baldy dont nous avons relaté la mort tragique, le soir de la foire du 10 février dernier, a été retiré de l'eau lundi dernier, 8 courant, dans les environs de Montfort (Dordogne).

La famille, avertie par dépêche, s'est rendue sur les lieux. Après les constatations d'usage, elle a ramené le cadavre à Cieurac, où il a été aussitôt inhumé.

BIBLIOGRAPHIE

Les Annales. En dépit de la grève des typographes, les Annales ont paru. Le numéro de cette semaine (7 mars), imprimé par des moyens de fortune, est très intéressant. Il contient le second chapitre du délicieux roman inédit de Marcel Prévost, Mon cher Tommy, et des articles d'actualité signés par Brioux, Alfred Capus, René Doumic, Jean Aicard, Charles Folex, Edmond Hénier, Jacques Mortane, Chrystale, Yvonne Sarcey, Sergines, abondamment illustrés. Partout : le n° 60 centimes.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Et son supplément illustré. Paraissant le samedi. Sommaire du numéro du 6 mars 1920. Conférences de la Société des conférences.

André Allays, Mme de Sévigné, I. L'esprit de Mme de Sévigné. — Louis Madelin, Le chemin de la victoire. V. La bataille de Verdun. — Pierre de Lacretelle, l'Éveil du printemps. (Poésies). — G. Helbé, Avant la prise d'Orsk. — Alexandre Arnoux, Indice 33 (VII) (fin). — André Michel, de l'Institut, Eugène Carrière.

Propos et documents. La vie de la semaine. — Courrier de l'étranger. — Courrier théâtral, par François Mauriac. — La découverte d'Einstein, par Jacques E. Blanche. — Memento bibliographique, par Max Buleau. — Les élégances et la Mode.

TARIF DES ABONNEMENTS

Paris et dép. 40 fr. 21 fr. 41 fr. Etranger 48 fr. 25 fr. 43 fr.

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 mars 1920.

La tendance a été irrégulière, mais généralement ferme. Les avis des places étrangères avaient été pourtant favorables et, malgré cela, certains groupes comme les pétroliers et diamantifères étaient plus discutés. Les changes sont fermes et on note la vive hausse du mark. Les rentes françaises sont soutenues, le 3 0/0 est revenu à 87,65, le 5 0/0 à 88, le 4 0/0 1917 à 70,90 et le 1918 à 71,55.

Fermés des actions de nos grandes Banques, Paris 1.583.

Les valeurs de navigation sont mieux. Transatlantique 570, Chargeurs 1.970. Chemins de fer français soutenus.

Les valeurs cuprifères sont fermes, malgré la baisse du métal à Londres, Rio Tinto 2.260, Tanganyika 163.

Les pétroliers sont plus calmes, Eagle 680, Shell 645, Royal Dutch 45.500.

Reprise des pétroliers russes, North Caucasian 115, Lianosoff 685.

Les diamantifères sont réalisées, De Beers 1.525, Jagersfontein 337.

Les mines d'or ont été recherchées, surtout la Goldfields à 126, Rand Mines à 228.

Valeurs de caoutchouc calmes, Financière 406, Malacca 325.

En valeurs diverses, nouvelle avance de Kuhlmann à 1.180, des sucreries d'Egypte à 940 et de la part à 1.780.

Agneaux, de 80 à 100 fr. la pièce. Porcs de 3 à 4 mois, 200 à 300 fr.; de 2 à 3 mois, 200 à 250 fr. Poulets, de 3,50 à 3,80 le demi-kilo. Œufs, 4 fr. à 4,25 la douzaine. Fromages du pays, 1,50 à 1,60 la douzaine.

Légumes en abondance, mais comme toujours vendus à des prix très élevés.

Gambayrac. M. Hénoque François-Léopold, a été élu adjoint au maire en remplacement de M. Teulet Jean, démissionnaire.

Saint-Martin-de-Vers. Nous apprenons qu'il sera procédé, le dimanche 14 mars courant, à 4 heures de l'après-midi, à la mairie de St-Martin-de-Vers, à la vente aux enchères publiques de gros bovins et peupliers, appartenant soit à la commune, soit au bureau de bienfaisance.

Puy-l'Évêque. Legs. — Aux termes d'un testament retenu par M. Couderc, notaire à Duravel, le 14 mai 1919, M. Bons Emile-Antoine-Marcel, en son vivant demeurant à Puy-l'Évêque, a légué une somme de mille francs à l'Hospice de Puy-l'Évêque.

Le Préfet du Lot invite les héritiers inconnus du testateur à prendre connaissance du testament et à donner leur consentement à son exécution ou à produire leurs moyens d'opposition, le tout dans un délai de trois mois.

Figeac. Bureau de bienfaisance. — Nous apprenons que M. Berlingen, directeur de la Société électrique de la Viaille-Montagne, vient de faire verser une somme de 250 fr. au bureau de bienfaisance de Figeac. Merci, au nom des malheureux.

Conseil municipal. — Cette assemblée se réunira dimanche prochain, à 2 heures du soir, en vue de traiter diverses questions intéressant notre ville.

Saint-Félix. Conseil municipal. — Le Conseil municipal de St-Félix s'est réuni dimanche dernier, 7 mars, sous la présidence de M. Raffy, maire. Tous les conseillers sont présents. M. Graves est élu secrétaire.

M. le Maire communique au Conseil municipal les états des dépenses de l'assistance médicale gratuite pendant le 2<sup>e</sup> semestre 1919. Ces états, qui s'élevaient à 64 fr. sont approuvés par le Conseil.

La liste d'assistance médicale gratuite pour 1920 dressée par la Commission administrative du Bureau de bienfaisance est approuvée par le Conseil. Elle comprend 32 noms au lieu de 46 précédemment.

L'adjudication du bail à ferme du pré attenant à l'église est fixée au dimanche 21 mars à 3 heures du soir. MM. Navet et Marion, conseillers municipaux, assisteront le maire dans cette adjudication.

Sur la proposition du maire, le Conseil émet ensuite une délibération protestant contre le retard apporté par la sous-intendance de Cahors dans la liquidation des pensions des ascendants des soldats morts pour la France et son silence persistant en réponse aux demandes de renseignements formulées par les maires.

Livernon. Hyménée. — Le 4 mars, a été célébré le mariage de M. Robert Battistelli, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de dragons, décoré de la croix de guerre, fils du sympathique commandant Battistelli, avec Mlle Blanche Bonnetfont.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Gourdon. Etat-civil. — Naissances : 3 garçons et 2 filles.

Publications de mariages : Pierre-Joseph-Paul Pachent, commis des P. T. T., 27 ans, à Toulon, et Fernande Danoyer, 23 ans, à Gourdon. — Louis Hébrard, 28 ans du Vigan, et Angéline Peyrot, 26 ans, de Domme (Dordogne). — Basile Varlan, cultivateur, 33 ans, du Colombier, et Mathilde Paillet, cultivatrice, 29 ans, de Lavergne-Grande. — Henri Lagarde, maçon, 24 ans, du Vigan, et Angélique Bergougnoux, cultivatrice, 21 ans, de Prouilhac. — Gabriel-Pierre-Paul Martin, 36 ans, de Montlieu (Charente-Inférieure), et Eugénie-Mathilde Laborie, cultivatrice, 19 ans, de Mailhol.

Décès : Emilie Brugé, 7 mois, de Grimardet. — Françoise Chassaing,

Du barrage du moulin de Laroque au pont suspendu de Gluges (communes de Martel et de Monralent). Longueur des pêches réservées, 600 mètres.

Du chemin communal de Lanzae, lieudit du Planton au rocher pointu (communes de Pinsac et de Lanzae). Longueur des pêches réservées, 650 mètres.

Avis aux jeunes soldats de la classe 1920

En outre des jeunes gens originaires des régions libérées et y résidant, il y a lieu d'admettre au bénéfice de l'incorporation retardée les jeunes gens résidant, lors de la promulgation de la loi, hors de la limite fixée et qui sont en instance de retour dans les régions libérées, c'est-à-dire ceux qui ont adressé à l'autorité préfectorale la demande prévue par la circulaire du 6 décembre 1918 et dont la demande est parvenue soit au préfet, soit au maire de la commune de résidence ou de refuge avant le 4 mars 1920. Bien entendu, parmi ces hommes, les seuls qui seront susceptibles de bénéficier de l'incorporation retardée sont ceux qui sont en instance de retour dans une localité donnant droit à l'appel différé.

Contrairement à certaines indications données précédemment, il y a lieu de comprendre dans les régions libérées non seulement les localités situées dans la zone définie par l'arrêté du 5 décembre 1918, mais par extension des localités qui, voisines de cette zone sans y être incluses, ont été complètement dévastées par le feu de l'ennemi. Des instructions récentes ont été données par le ministre de la guerre aux généraux commandant les corps d'armée intéressés pour qu'ils adressent d'urgence, et après consultation des préfets, la liste des dites communes aux commandants de recrutement.

Cours d'Education physique

Des cours journaliers d'instruction et d'éducation physique pour les enfants et les jeunes gens seront ouverts pendant les vacances de Pâques dans les villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Souillac, Saint-Céré, Martel et Cajare ; le matin de 8 h. 30 à 11 h. ; l'après-midi, de 15 à 17 h. Rassemblement pour Cahors à la place Thiers, pour les autres villes devant l'école.

Les séances auront lieu en principe en plein air et comprendront : 1. des leçons proprement dites ; 2. des organisations de jeux ; 3. des excursions à la campagne au cours desquelles les instituteurs voudront bien prêter aux moniteurs d'instruction physique l'appui de leur autorité, de leur expérience et de leurs connaissances.

4. de petites fêtes sportives.

Le Capitaine Chef de section sub-divisionnaire, BLOSSE.

Cour d'assises du Lot

La session de la Cour d'assises du Lot (1<sup>er</sup> trimestre) s'ouvrira à Cahors le lundi 15 mars à 11 heures du matin sous la présidence de MM. Auché, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et de Cuniac, juge au siège.

Les quatre affaires suivantes seront jugées.

Lundi 15 mars : Magnère, vol qualifié. Ministère public : M. Andrieu, juge suppléant ; Défenseur : M. Lacaze.

Mardi 16 mars : Rebeyrols Jeanny, veuve Ayguy, infanticide et suppression d'enfant. Ministère public : M. Belvèze, Procureur ; Défenseur : M. Lacaze.

Mercredi 17 mars : Laseou Marie-Louise, et Lascou Jean, faux complé et usage de faux. Ministère public : M. Tiffon, substitut ; Défenseur : M. Lacaze et de Valon.

Jeudi 18 mars : Baglignio Dominique, vol qualifié. Ministère public : M. Tiffon, substitut ; Défenseur : M. Gisbert.

Laurès

Foire. — La foire du 5 mars fut très belle et très importante, aussi de nombreuses affaires y furent elles traitées.

Voici les divers cours : Gros bœufs, de 4.500 à 6.000 fr. ; bœufs moyens, de 3.000 à 4.000 fr. ; bouvillons, de 2.000 à 3.000 fr.

carrière lui promettent d'espérer de sortir victorieuse de la redoutable compétition.

Nous osons donc croire que les dirigeants de l'équipe des potaches n'allègeront pas les conditions relatives aux défis, ce qui rendrait le match impossible. Le tout Cahors sportif qui n'a point ménagé ses encouragements à la « Quercynoise » lui sera reconnaissant si elle le fait assister à cette rencontre qui sera le couronnement des victoires lycéennes.

Un vieux Cadurcien

Fête de la « Grappe du Quercy »

La grande salle du Café du Globe était trop petite pour les 500 personnes qui avaient répondu à l'invitation de la Commission des fêtes. A deux heures tout était comble, impossible de se procurer une chaise ; nombreux furent les retardataires qui, devant l'impossibilité de trouver une place, se résignèrent à aller faire un tour sur les boulevards.

De jolies toilettes aux couleurs variées, de charmantes danseuses, d'aimables cavaliers, l'excellent orchestre de l'ami Darnis, tout contribua à faire de cette réunion une véritable fête de famille ; tous nos compliments aux organisateurs.

Toutes les danses, des plus classiques aux plus modern-style, sans omettre la toujours gracieuse « Bourrée », permirent aux adeptes de la chorégraphie de se distraire pendant que les profanes revivaient entre amis les années passées au pays natal.

MM. Loubet et Fontanille, sénateurs, MM. Delmas et le prince Murat, députés, procurèrent à l'assistance la surprise agréable de leur visite. En prenant une fois de plus contact avec les déracinés du Lot, ces messieurs témoignaient de l'intérêt qu'ils portent à tout ce qui touche au département. MM. de Monzie, sénateur et Delpont, député, s'étaient excusés.

Les Sociétés du Lot étaient représentées à cette fête par MM. Caniac, des « Cadets » ; le docteur Gagnayre, du « Gorri du Quercy » ; Janot, des « Enfants de Figeac ».

Cette charmante fête se termina à 7 heures, après la farandole du « Grand-père » que mena avec son brio coutumier l'ami Caniac. C'est au dimanche 2 mai que l'on se donna rendez-vous. A l'ami Laborie, président de la « Grappe » et à ses collaborateurs, nos remerciements pour les instants agréables que nous avons passés.

Voici l'hiver !

Après quelques jours d'une chaleur printanière et même estivale, voici le froid revenu et tout le triste cortège de l'hiver en retard.

Pendant les journées de dimanche et lundi, la pluie n'a pas cessé de tomber. Mardi et mercredi, la gelée est venue et elle va sans doute causer dans nos pays des malheurs irréparables. L'été prématuré avait fait fleurir les arbres fruitiers, hâter la pousse de toutes les plantes ; l'hiver tardif va tout détruire.

Décidément il y a quelque chose de cassé dans l'horloge qui règle les saisons.

Pêches réservées

L'Officiel indique dans un tableau spécial les parties de fleuves rivières et cours d'eau qui sont réservées pour la reproduction durant une période de cinq années qui a commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1920.

La pêche, même à la ligne flottante tenue à la main, des diverses espèces de poissons, celle de la grenouille et celle de l'écrevisse y sont, en conséquence, absolument interdites pendant l'année entière dans le Lot.

Bras droit de la Dordogne dit de Touriac, entre l'extrémité amont de l'île de Pezeyrolles dite de Barrié, au droit de la borne kilométrique n°123 de l'extrémité aval de l'île Delfaut, à 300 mètres en aval de la borne 127 (communes de Touriac et de Prudhomme). Longueur des pêches réservées, 4.500 mètres.

Tous les bras de la Dordogne, entre le moulin de Toupy, à 500 mètres en amont du bac de Floriac et le point situé à 50 mètres en aval du pont métallique, près de la borne 137 (commune de Floriac). Longueur des pêches réservées, 600 mètres.

vement de cet homme serait de se jeter sur son ennemi. Dans l'état de civilisation, le point d'honneur, régularisant les tendances naturelles, l'engage à ne pas supporter le tort qui lui a été fait. Seulement au lieu de l'inciter au meurtre, il lui prescrit le combat loyal. Voilà ce qui est régulier, ce qui est convenable. Mais laisser tranquillement s'en aller celui qu'on a tant de raisons de haïr et sans avoir essayé de lui mettre une bonne balle dans la tête ou trois ponces de fer dans le ventre, cela me semble impossible, et je pense qu'on subit moins de dommage de l'injure reçue que de la résolution de ne pas s'en venger.

Parfaitement, c'est bien cela, fit Cendrion. Tu as parlé comme l'Annuaire de l'armée ou comme celui de ton Cercle. Pour vous autres militaires, ou gens du monde, il faut, après tout malheur conjugal, un bon duel, comme après tout mariage un dîner de noces. Et ton duel, qu'est-ce que ça prouve ? Que celui qui est vainqueur exécute avantageusement le contre de quart, ou fait bien mouche, et non point qu'il a raison et que c'est un honnête homme. En somme, c'est la continuation, dans un siècle de lumières, d'une pratique de superstition barbare, c'est tout bonnement l'antique jugement de Dieu, aussi bête et aussi inégal. Et si c'est le séducteur qui reçoit son affaire, voilà un beau triomphe ! Et si c'est le mari, voilà un pauvre diable à qui rien n'aura manqué. Mais cessons d'étudier la question par ce côté vrai-

ment mesquin, et touchons-en le côté large, humanitaire, social. Dans toute catastrophe du genre de celle qui nous occupe, il n'y a pas qu'un homme, qu'un mari d'attenté, il y a un ménage, une famille ; il n'y a pas que des conséquences matérielles. Et voilà justement où la théorie du point d'honneur montre toute son insanité. Dans votre emportement qui vous pousse à massacrer les coupables, vous oubliez les innocents, et c'est surtout sur eux que vous frappez. Vous ne voyez que le mari, la femme et l'amant, vous négligez l'enfant ou les enfants et c'est d'eux seulement qu'il conviendrait de s'occuper. Le scandale que vous allez provoquer, n'est-ce pas eux qu'il va directement éblouir, eux dont la vie commencent quand la vôtre est aux trois quarts achevée, et qui porteront la peine d'une faute qu'ils n'ont pas commise ? Vous vous préoccupez du qu'en-dira-t-on pour vous-même, aveugles que vous êtes. Préoccupez-vous-en donc pour eux, et voyez ce qu'ils peuvent avoir à en souffrir. Les railleries du monde que vous craignez ne leur seront point épargnées et, de la bouche de leurs compagnons de jeux, ils auront à subir des allusions incompressibles d'abord, mais qui se précisent ensuite et empoisonneront leur pensée. Ils apprendront toutes les horreurs qui avaient échappé à leur innocence. Ils sauront pourquoi une mère, qui passait pour morte, est loin d'eux, bien vivante et quelquefois tapageuse. Ils apprendront pour-

quoi certains parents ne veulent pas que leurs enfants les fréquentent et à qui ils doivent d'être traités en parias. Et quand il s'agira pour eux de mariage, lorsqu'il faudra obtenir le consentement d'une famille honorable et unie, et qu'il sera nécessaire d'avouer qu'il y a une mère qui court le monde, loin de sa fille, — Dieu sait avec qui, depuis le temps, — quels refus ne pourra-t-on pas craindre, quelles ruptures devra-t-on appréhender ? Allez, faites à votre guise, battez-vous avec l'amant, chassez la femme, vous avez le divorce à votre disposition. Vous aurez figure de héros dramatique, et chacun dira en parlant de vous : Quel gaillard ! Mais ceux qui vous auront le plus approuvés, se détourneront quand il s'agira d'unir vos filles avec leurs fils. Si quelque prétendant se présente, vous aurez de grandes chances que ce soit un amoureux de dot, plus friand d'argent que riche de tendresse et qui rendra votre enfant malheureuse.

Ainsi la pauvre innocente, grandie dans la tristesse d'une situation équivoque, vivra dans le souci d'une situation hasardeuse. Et tout cela, parce que vous aurez agi en égoïste et pour parader devant une galerie d'imbéciles. C'est à quoi conduit directement le code du point d'honneur, dont notre ami fait si grand cas, et le ciel m'est témoin, si j'étais marié et malheureux, que ce n'est pas à ses absurdes prescriptions que j'aurais recourus.

— Tu es un philosophe, grogna Pérignon, et tu es célibataire. Si tu étais

marié, je voudrais voir ta philosophie aux prises avec la colère.

— Peut-être serais-je, en effet, aussi déraisonnable qu'un autre, dit Cendrion avec mélancoie. Mais dégage de toute préoccupation personnelle, envisageant la question de sang-froid, je ne puis juger autrement que je viens de le faire, en toute conscience et toute honnêteté.

Un grand silence s'étendit sur les trois hommes. Pérignon avait rallumé un cigare et le machonnait ; Cendrion rêvait, emporté, par son imagination, à des conséquences qu'ils n'osaient pas formuler, les trouvant prématurées ; Herbelin s'était calmé, pendant la discussion engagée à cause de lui, et les yeux toujours clos, paraissait dormir. Au bout d'un instant, comme s'il eût voulu laisser à ses amis le loisir d'exprimer toute leur pensée, il se redressa, s'accouda au bras de son fauteuil, et parlant d'une voix lente :

— Tout ce qu'a dit Pérignon je l'ai ressenti, donc c'est vrai. Tout ce qu'a conseillé Cendrion je l'ai fait. Mais était-ce bien ? Fort de sa conviction, j'ose maintenant l'affirmer : oui, c'était bien. Il y a deux heures, j'ai songé à assassiner comme une brute, puis à tuer, comme un homme civilisé, et il a suffi de l'apparition de ma fille pour arrêter ma main levée, changer mes résolutions et me ramener à ce que je crois être le devoir. En sortant de ma maison, je doutais encore et ma colère taxait ma raison de lâcheté. C'est dans ce désordre de mon esprit que je suis

venu vous trouver, vous mes deux amis, pour vous demander conseil.

En entrant chez toi, Cendrion, je t'ai avoué que tout était obscur en moi-même et que j'ai prié de m'éclairer. Tu l'as fait. Et tes paroles ont été la confirmation de mon jugement. Tu as raison : dans le désarroi de ma vie, après l'annéantissement de mon bonheur et la ruine de mes espérances, il ne me reste plus qu'à penser à ma fille. C'est sur elle que doit se porter tout mon effort, et si je puis, au prix des plus grands sacrifices, sauvegarder son bonheur, j'avoue que je serai assez payé. Toute ma volonté va donc désormais tendre vers ce but. Tu m'offrirais, tout à l'heure, de me nommer celui qui a contribué à me faire tant de mal. Maintenant c'est inutile, je ne veux même plus le connaître. Merci et adieu !

Il était debout. Il tendit la main à ses amis, et, sans un mot de plus, il ouvrit la porte du cabinet et sortit. Pérignon et Cendrion entendirent la porte de l'hôtel se refermer et, dans la solitude de la rue, le pas d'Herbelin qui frappait l'asphalte du trottoir.

C'est égal, marmotta Pérignon rageusement, à sa place j'aurais voulu essayer de casser un peu la jolie tête du petit Condottier.

— Il n'y a pas besoin d'un honnête homme pour ça, dit Cendrion avec tranquillité : un de ces jours quelque coquin s'en chargera.

(A suivre).

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR Georges OMNET

III

— Cependant, cher ami, dans une question qui en somme n'est pas seulement d'ordre particulier, mais d'ordre général, puisqu'il s'agit de la façon de se conduire vis-à-vis d'un homme qui vous a outragé...

— Parle, Pérignon, dit Cendrion avec une malice froide. Tu m'intéresses au plus haut point. Et les bêtises que tu vas dire auront pour moi deux fois plus de prix...

— Les bêtises ? s'écria le colonel, cabré : pourquoi les bêtises ?

— Parce que tu vas raisonner en soldat. C'est-à-dire avec la sottise et l'opportunité d'une bonne lame de sabre... Va, parle... Il faut qu'on t'entende... Mon argumentation, sans ta controverse, n'aurait pas toute sa valeur.

— Soit, dit Pérignon d'un air pincé. Je pense que donner à un homme outragé le conseil d'accepter tranquillement son outrage c'est lui rendre un mauvais service. Il est incontestable qu'en l'état de nature le premier mou-